

Compte rendu de séance

Séance du 09 avril 2018

L'an 2018 et le 09 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEPELTIER Nicole, Maire

Présents : Mme LEPELTIER Nicole, Maire, Mmes : BARRIER Isabelle, DUVAL Micheline, RICHARD Sarah, MM : CHERMANNE Jean, DEGRÉMONT Damien, HAVIN Jean, KOWALZYK Matthieu, LEMITRE Jacky, ROGER Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOUSSET-BACH Julie à Mme RICHARD Sarah, MM : AUCHERE Alain à M. LEMITRE Jacky, FLEURY Bruno à M. HAVIN Jean, THIBAUT Franck à Mme LEPELTIER Nicole

Absent(s) : M. RODRIGUES Manuel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET le : 13/04/2018

et publication ou notification du : 13/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. DEGRÉMONT Damien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation des comptes de gestion 2017
- Approbation du compte de gestion 2017 du C.C.A.S.
- Approbation des comptes administratifs 2017
- Approbation des compte administratif et compte de gestion 2017 du C.C.A.S. avec affectation du résultat
- Affectation des résultats 2017 de la commune
- Affectation des résultats 2017 du service de l'eau
- Affectation des résultats 2017 du service de l'assainissement

- Vote des taux d'imposition 2018
- Approbation des budgets primitifs 2018
- Longueur de la voirie communale
- **Affaires diverses**

D-2018-04-01 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable Public de Sully-sur-Loire, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public de Sully-sur-Loire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (budgets du service de l'eau et du service de l'assainissement collectif),

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Comptable Public de Sully-sur-Loire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-2018-04-02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU C.C.A.S.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de Sully-sur-Loire, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public de Sully-sur-Loire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion du C.C.A.S. dressé, pour l'exercice 2017 par le Comptable Public de Sully-sur-Loire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D-2018-04-03 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

L'arrêt des comptes de la Collectivité est constitué par le vote du Compte Administratif, après validation du Compte de Gestion établi par le Comptable.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le débat et le vote des Comptes Administratifs doivent se faire après l'élection d'un président. Elle invite le Conseil Municipal à l'élire.

Après l'élection de Monsieur Jean CHERMANNE comme Président de séance et le retrait de Madame le Maire, le Conseil Municipal examine les Comptes Administratifs 2017 de la Commune et des services de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les Comptes Administratifs 2017, dressés par Madame le Maire, qui laissent apparaître les résultats suivants :

<u>Budget de la Commune :</u>	Section de fonctionnement	+ 80 433.54 €
	Section de l'investissement	+ 27 904.14 €
	Soit un total de	+ 108 337.68 €
<u>Budget de l'eau :</u>	Section de fonctionnement	+ 34 800.80 €
	Section de l'investissement	+ 25 681.87 €
	Soit un total de	+ 60 842.67 €
<u>Budget de l'assainissement :</u>	Section de fonctionnement	+ 14 303.24 €
	Section de l'investissement	+ 17 954.65 €
	Soit un total de	+ 32 257.89 €

ATTESTE la concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2017.

D-2018-04-04 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU C.C.A.S. AVEC AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 31/2017 du 04 septembre 2017, complétée par la délibération n° 59/2017 du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de la dissolution du C.C.A.S. au 31 décembre 2017.

Elle demande à l'assemblée de procéder au vote des Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 afin de clôturer le budget. Elle l'informe que le débat et le vote du compte administratif doit se faire après l'élection d'un président. Elle invite le Conseil Municipal à l'élire.

Après l'élection de Monsieur Jean CHERMANNE comme Président de séance et le retrait de Madame le Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 du C.C.A.S. qui s'établit ainsi :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à	5 331.05 €
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	3 353.36 €
Soit un résultat de fonctionnement de	1 977.69 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à	0.00 €
Les dépenses d'investissement s'élèvent à	0.00 €
Soit un résultat d'investissement de	0.00 €
Le résultat cumulé de fonctionnement était de	1 336.37 €
Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de	1 977.69 €
L'excédent de fonctionnement de clôture est de	3 314.06 €
Le résultat cumulé d'investissement était de	1 800.00 €
Le résultat d'investissement de l'exercice est de	0.00 €
L'excédent d'investissement de clôture est de	1 800.00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du C.C.A.S. dressé par Madame le Maire ainsi que le Compte de Gestion 2017 établi par Madame DAMPRUNT Isabelle, Comptable Publique de Sully-sur-Loire, visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve.

DÉCIDE de transférer le résultat de clôture dans le budget primitif 2018 de la Commune, à savoir : 3 314.06 € au compte 002 et 1 800.00 € au compte 001.

D-2018-04-05 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA COMMUNE

Le Compte Administratif 2017 se présente de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	491 878.86 €
	Recettes :	572 312.40 €
Soit un excédent de fonctionnement de :		80 433.54 €
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	227 831.53 €
	Recettes :	255 735.67 €
Soit un excédent d'investissement de :		27 904.14 €
<u>Restes à réaliser 2017</u> :	Dépenses :	11 000.00 €
	Recettes :	11 500.00 €

Soit un excédent d'investissement de : 28 404.14 €

2018/038

Vu le Compte de Gestion 2017 du Comptable Municipal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2017 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

002 - Excédent de fonctionnement reporté **80 433.54 €**

Section d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté **27 904.14 €**

D-2018-04-06 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Section d'exploitation : Dépenses : 71 339.69 €

Recettes : 106 140.49 €

Soit un excédent d'exploitation de : 34 800.80 €

Section d'investissement : Dépenses : 10 732.34 €

Recettes : 36 414.21 €

Soit un excédent d'investissement de : 25 681.87 €

Restes à réaliser 2017 : Dépenses : 6 000.00 €

Recettes : 0.00 €

Soit un excédent d'investissement de : 19 681.87 €

Vu le compte de gestion 2017 du Comptable Municipal,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2017 de la manière suivante :

Section d'exploitation

002 - Excédent d'exploitation reporté **34 800.80 €**

Section d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté **25 681.87 €**

D-2018-04-07 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : Dépenses : 36 317.58 €

Recettes : 50 620.82 €

Soit un excédent d'exploitation de : 14 303.24 €

Section d'investissement : Dépenses : 18 283.98 €

Recettes : 36 238.63 €

Soit un excédent d'investissement de : 17 954.65 €

2018/039

<u>Restes à réaliser 2017 :</u>	Dépenses :	10 000.00 €
	Recettes :	0.00 €
Soit un excédent d'investissement de :		7 954.65 €

Vu le compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2017 de la manière suivante :

Section d'exploitation

002 - Excédent d'exploitation reporté **14 303.24 €**

Section d'investissement

001 - Excédent d'investissement reporté **17 954.65 €**

D-2018-04-08 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire, sans augmentation, les taux suivants :

Taxe d'habitation	14.67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.30 %

D-2018-04-09 - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2018,
Vu le projet de budget primitif 2018 présenté,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, les budgets primitifs 2018, dressés par Madame le Maire, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses dans chaque section comme suit :

<u>Commune :</u>	Section de fonctionnement	559 706.00 €
	Section d'investissement	191 001.00 €
<u>Service de l'Eau :</u>	Section d'exploitation	110 547.00 €
	Section d'investissement	95 362.00 €
<u>Service de l'Assainissement :</u>	Section d'exploitation	56 764.00 €
	Section d'investissement	542 375.00 €

D-2018-04-10 - LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2010. Cette mise à jour avait permis d'identifier 16 819 mètres de voies communales.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité de revoir la carte des voies communales ainsi que la longueur de celles-ci. Elle présente le nouveau tableau de classement des voies communales établi, qui est conforme à la réalité du terrain (annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 24 136 mètres.

DIT que ce tableau sera actualisé en fonction des créations de voies.

DÉLÉGATION AU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en Mairie pour la vente de l'immeuble sis 2 rue de la Gare et qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption communal sur cette vente.

AFFAIRES DIVERSES

Travail des Commissions :

Un compte-rendu des différentes commissions réunies depuis le dernier Conseil Municipal est donné.

Le Conseil Municipal est informé :

- De la mise à disposition d'un poste informatique pour les administrés au secrétariat,
- De l'organisation d'une randonnée le 06 mai prochain, avec les Randonneurs Sullylois.

Séance levée à 20 heures 45